

Guide d'inscription Atout Soleil 2023



BRISONS AGISSONS **CONTRE**
LE SILENCE **LES VIOLENCES**



**Participez à l'opération Atout soleil en parrainant
une association. Plus d'information sur notre site www.gpma-asso.fr**

Nos Épaules et Vos Ailes accompagne les associations qui agissent au quotidien pour prévenir les violences sexistes et sexuelles, familiales et conjugales, au sein du foyer et en dehors, et pour aider les victimes, quel que soit leur genre, leur âge, leur orientation sexuelle, leur religion, leur orientation politique, leur situation économique...à sortir de la violence



BRISONS AGISSONS CONTRE LE SILENCE LES VIOLENCES

Nos Epaules et Vos Ailes accompagne les associations qui agissent au quotidien pour prévenir les violences sexistes et sexuelles, familiales et conjugales, au sein du foyer et en dehors, et pour aider les victimes à sortir de la violence, quel que soit leur genre, leur âge, leur orientation sexuelle, leur religion, leur orientation politique, leur situation économique...

Le mouvement #metoo, créé en 2017, fêtera cette année ses 6 ans. Si par la voie des réseaux sociaux, le célèbre hashtag a libéré la parole des nombreuses victimes de violences sexistes et sexuelles, et ouvert le débat public sur ces questions, il a aussi engendré un mouvement plus large de libération de la parole des victimes de toutes les formes de violences.

Dès 2017, le Président de la République a érigé la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en grande cause de son quinquennat. Diverses initiatives ont ainsi été prises pour déconstruire les stéréotypes qui banalisent et légitiment ces violences et pour promouvoir une juste représentation des femmes dans la société française. L'action publique s'appuie fortement sur la mobilisation du tissu associatif, tant dans la consultation que dans la mise en œuvre des dispositifs sur le terrain. Fait majeur, la quasi-totalité des fonds dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes est consacrée aux subventions aux associations. L'État leur reconnaît un rôle incontournable pour faire remonter les besoins et mettre en œuvre les dispositifs sur le terrain.

Si le gouvernement et la société civile se mobilisent, les chiffres demeurent alarmants. En 2021, 122 femmes ont été tuées sous les coups de leur partenaire ou ex-partenaire¹. En moyenne chaque année sur la période 2011-2018, **94 000 femmes** âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes d'un viol ou d'une tentative de viol. Par ailleurs, les femmes en situation de handicap sont 4 fois plus susceptibles d'être victimes de violences sexuelles que le reste de la population féminine. Les femmes sont ainsi les premières victimes des violences sexistes et sexuelles².

Toutefois, d'autres catégories de la population sont également victimes de violences. Les enfants sont particulièrement exposés, qu'ils soient co-victimes de violences familiales ou victimes de maltraitance. Selon l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), 80 enfants mineurs ont été tués dans leur environnement familial en 2018. On estime également que 16% des Français ont subi une maltraitance sexuelle dans leur enfance. Concernant les personnes trans, 85% d'entre elles seraient victimes de violences en raison de leur identité de genre. On notera enfin que, bien qu'ils soient souvent les auteurs des violences, les hommes peuvent également en être victimes : en 2021, 22 hommes ont été tués sous les coups de leur partenaire ou ex-partenaire³.

Afin d'agir contre les violences sexistes et sexuelles, conjugales et familiales, Atout Soleil a choisi pour sa 16^{ème} édition, de récompenser les associations qui œuvrent pour prévenir les violences, qui agissent pour aider les victimes à en sortir et qui les aident à se reconstruire.

¹LES CHIFFRES DE RÉFÉRENCE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES | <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

²COMPRENDRE LES CHIFFRES POUR MIEUX DÉFENDRE LES FEMMES ET LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES | <https://www.noustoutes.org/>

³LES PRINCIPAUX CHIFFRES SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN 2020 | <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Axe 1 | Promouvoir une culture de l'égalité pour prévenir les violences

- ▶ Organiser des actions de prévention dans les écoles **pour éduquer les enfants et lutter dès le plus jeune âge contre les stéréotypes de genre.**
- ▶ **Mener des ateliers d'éducation à la sexualité pour les plus jeunes, afin de les sensibiliser dès le plus jeune âge sur les notions de consentement, de respect et de liberté sexuelle.**
- ▶ Promouvoir un usage responsable du numérique pour lutter contre les cyberviolences et le cyberharcèlement
- ▶ Libérer la parole des publics très exposés (femmes, enfants, personnes porteuses d'un handicap, victimes de la traite sexuelle, LGBT...)

Axe 2 | Accompagner les victimes pour sortir des situations de violences

- ▶ Faciliter l'accès des victimes à l'information et aux dispositifs d'aide **notamment pour les personnes isolées** en milieu rural et pour les groupes les plus à risque (personnes porteuses d'un handicap, victimes de la traite sexuelle, LGBT...)
- ▶ Renforcer les capacités d'hébergement sécurisé d'urgence pour toutes les victimes de violences
- ▶ Accompagner les victimes (femmes, enfants, personnes porteuses d'un handicap, victimes de la traite sexuelle, LGBT...) dans leur parcours de soins et la gestion de leurs traumatismes

Axe 3 | Reconstruire sa vie pour retrouver son autonomie

- ▶ Aider par un soutien matériel les victimes les plus vulnérables
- ▶ Offrir des moments de répit pour regagner en confiance, reprendre conscience de son corps
- ▶ Se réinsérer et ouvrir son horizon : aider au déploiement de projets personnels ou professionnels



Le dossier de candidature, sous format PDF saisissable, ainsi que les annexes scannées doivent être adressés exclusivement par voie électronique :
atoutsoleil@general.fr

Dossier

Liste des pièces complémentaires à joindre au dossier :

- ▶ Les statuts de l'association ;
- ▶ La liste des membres du bureau ;
- ▶ La copie de la publication de la déclaration de l'association au Journal Officiel ;
- ▶ Le dernier rapport d'activité de l'association
- ▶ Les comptes du dernier exercice clos
- ▶ Le logo de l'association (format JPG ou EPS et en haute définition) ;
- ▶ Le budget détaillé ;
- ▶ Des photographies de bonne qualité de votre association et du projet soumis ;
- ▶ Autres documents (informations complémentaires, devis, articles de presse, vidéos...).

Envoi

Date limite de réception des dossiers : 28 juillet 2023.
Merci d'adresser le dossier de candidature et les pièces complémentaires par mail à :
atoutsoleil@general.fr

! Les dossiers incomplets ne seront pas instruits !

Procédure de sélection des projets

Après une présentation des projets reçus, les dossiers seront examinés par un pré-jury puis par un jury final. La participation à Atout Soleil implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de la charte.